

Opération de renouvellement urbain de Besançon - Quartier de Planoise - Engagement d'une étude sur l'Habitat

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon 2000-2006, l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) de Besançon a pour finalité de consacrer des moyens importants de l'Etat et de la Ville, ainsi que de leurs partenaires, au renouvellement urbain des quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise.

Avec ses 8 642 logements et ses 19 547 habitants, Planoise est le plus grand quartier de Besançon (14 % des logements et 17 % de la population).

Les principaux enjeux du renouvellement urbain de Planoise sont les suivants :

- amélioration des conditions d'accueil et de vie des Planoisiens, notamment par une diversification de l'offre en logements, une amélioration du cadre de vie...

- meilleure adéquation entre les besoins des habitants et l'offre en services, en équipements, en animations de proximité...

- changement de l'image du quartier dans la Ville et dans l'agglomération...

La question des équipements publics étant traitée par ailleurs, il apparaît nécessaire d'étudier plus particulièrement la problématique de l'habitat et de définir un programme d'actions stratégiques ambitieux, afin d'améliorer très nettement les qualités et le fonctionnement du quartier.

Aussi, compte tenu de la complexité et de l'importance de l'habitat de Planoise, est-il proposé de réaliser une étude préalable qui, sur la base d'un diagnostic identifiant et hiérarchisant les difficultés et analysant leurs causes, déclinera plusieurs scénarii de programmes.

Les thématiques étudiées seront les suivantes :

- le logement

- les espaces de proximité (l'environnement général) et les lieux de vie (équipements divers)

- la sécurité (sécurisation des entrées et abords d'immeubles, éclairage...).

L'étude permettra d'établir les priorités, les estimations financières ainsi que l'échéancier de mise en oeuvre du programme d'actions à court terme, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (jusqu'en 2006), et également au-delà, à moyen et long terme.

Ces actions s'inscriront dans les différents dispositifs concernés, communaux et intercommunaux (Contrat de Ville, Contrat d'Agglomération, Programme Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement...).

Le suivi de l'étude sera assuré par le groupe de pilotage animé par M. LOYAT, Adjoint à l'Urbanisme et constitué de représentants de la Ville de Besançon et de ses principaux partenaires de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier de Planoise (Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon...).

Le coût de l'étude, évalué à 83 900 €, sera imputé sur le chapitre 90.824.2031.03605.30100.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le principe de l'étude,
- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec le prestataire retenu après mise en concurrence ainsi que d'éventuel(s) avenant(s) à intervenir,
- autoriser M. le Maire à solliciter, auprès des différents partenaires, les subventions des cofinanceurs de l'ORU.

«**M. LE MAIRE** : C'est un projet important. On a déjà lancé l'ORU sur les Clairs-Soleils, il faut que nous soyons très attentifs et que les choses avancent vite aussi sur Planoise».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 février 2003.